

Conditions générales de vente

1. Confirmation de séjour et garantie de réservation

Afin de garantir sa réservation au client, l'hôtel demande au client de lui communiquer son numéro de carte bancaire, ainsi que la date d'expiration et le cryptogramme.

De plus, le versement d'arrhes est obligatoire afin de confirmer toute réservation ; aucune réservation ne sera considérée comme confirmée sans versement d'arrhes préalable à l'arrivée à l'hôtel.

En cas de souhait du client de ne pas communiquer ses coordonnées de carte bancaire, il lui sera demandé le règlement du séjour d'avance et en totalité.

2. Montant des arrhes

Il est demandé au client le versement d'arrhes d'un montant égal à 30 % du prix total du séjour.

3. Annulation ou non présentation

- Si l'annulation intervient plus de deux semaines avant la date d'arrivée prévue, l'hôtel rembourse les arrhes dans son intégralité.
- Si l'annulation intervient entre 48 heures et deux semaines précédant la date d'arrivée prévue, l'hôtel conservera la totalité des arrhes à valoir sur une prochaine prestation d'hôtellerie ou (et) de restauration, dans le délai d'un an à compter de la réception écrite de l'annulation par l'hôtel.
- Si l'annulation intervient dans les 48 heures précédant la date d'arrivée prévue, l'hôtel conservera la totalité des arrhes versées.
- En cas d'annulation le jour d'arrivée prévu, de non présentation à l'hôtel, d'arrivée retardée ou de départ anticipé, le client accepte d'être débité du montant intégral du séjour prévu initialement sur sa carte bancaire laissée en garantie.

4. Heure d'arrivée

Les chambres sont disponibles à compter du début de l'après-midi, vers 14 heures.

Les réservations sont maintenues jusqu'à 18 heures ; si l'arrivée est prévue après 18 heures, merci de bien vouloir nous prévenir.

En cas d'arrivée tardive (après 22 heures), un code d'accès à l'hôtel vous sera communiqué.

5. Heure de départ

Nous vous remercions de bien vouloir libérer votre chambre au plus tard pour 12 heures.

Le départ pourra être retardé jusqu'à 15 heures maximum (si la disponibilité le permet), moyennant le versement de 8 € par heure supplémentaire.

6. Pension et ½ pension

Les tarifs pension et ½ pension sont des forfaits indissociables et disponibles à partir d'une nuitée.

Les repas non pris ne seront pas déduits de la pension ou ½ pension.

Les repas en ½ pension peuvent être pris indifféremment le midi ou le soir ; merci toutefois de nous informer au préalable de votre choix (déjeuner ou dîner). Le client composera son menu à partir d'un choix d'entrées, de plats et de desserts qui lui est proposé.

Dans le cas où un ½ pensionnaire souhaite faire un repas à la carte, il lui sera facturé le prix de la chambre, du petit déjeuner et du repas à la carte à la place de la ½ pension.

7. Règlements des séjours

L'hôtel demande le règlement des séjours la veille du départ.

Dans le cas de séjour de longue durée, il sera demandé au client le versement d'acompte tous les 7 jours.

8. Restaurant

Les repas pris au restaurant par les résidents non pensionnaires ou ½ pensionnaires de l'hôtel devront être réglés directement au restaurant et ne seront pas transférables sur la chambre ; il en est de même pour les consommations prises au bar.